

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 28 (1991)

Heft: 1065

Artikel: Actes des troisièmes assises européennes sur le droit d'asile : amer constat

Autor: Dubuis, Catherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amer constat

Les troisièmes Assises du droit d'asile ont eu lieu à Lausanne et font l'objet d'une publication. C'est dans la confidentialité que l'Europe semble se barricader pour n'admettre qu'au compte-goutte celles et ceux qui fuient les catastrophes écologiques, la peur et la misère.

Au début du volume qui réunit les Actes de ces troisièmes Assises sur le droit d'asile, Marie-Claire Caloz-Tschopp et Alain Wyler soulignent: «Ainsi a pu avoir lieu un geste d'utopie, un lieu momentané de parole, d'échanges d'expériences et d'interrogations pour continuer les actions de résistance. Une Europe ouverte au monde est un peu plus notre affaire. Nous la voulons encore plus juste dans ses rapports avec les pays d'origine des exilés et plus consciente de ses devoirs d'asile et de respect des droits fondamentaux de toutes et de tous».

Motifs de fuite

A la suite de textes de réflexion signés entre autres de Jean-Pierre Hocké, Guy-Olivier Segond, Yvette Jaggi, Albert Jacquard, l'ouvrage propose une interrogation sur l'évolution des causes de l'exil. Savez-vous, par exemple, que d'après une étude du Worldwatch Institute, les populations qui fuient la dégradation de leur environnement représentent aujourd'hui le plus grand groupe de réfugiés du monde (plus de 10 millions de personnes)? Dégradation des terres agricoles en premier lieu; ensuite, les interventions de l'homme dans le domaine naturel, qui déséquilibrent les écosystèmes et les rendent de moins en moins capables de s'adapter aux fluctuations naturelles. Conséquences: glissements de terrain, cyclones et inondations sont plus meurtriers qu'auparavant.

Puis sont abordées les mesures d'harmonisation européennes en relation avec les droits démocratiques: groupe de Schengen, TREVI (terrorisme, radicalisme, extrémisme et violence internationale), groupe ad hoc Immigration, groupe des coordinateurs, etc; sournoise harmonisation de dispositions restrictives, voire de dissuasion systématique et de refoulement des requérants d'asile. Les dates des réunions de ces organismes intergouvernementaux et leurs sujets de discussion sont rarement diffusés dans les médias; leurs documents de travail sont strictement confidentiels. Il est donc très difficile de connaître la nature exacte de leurs acti-

vités, et d'entreprendre des démarches pour les contrer. Réunions confidentielles, négociations secrètes: le germe de «l'Europe-forteresse» se niche là.

Faire triompher le droit d'asile

Face à ces menaces qui pèsent sur les droits fondamentaux des réfugiés, mais aussi sur les nôtres, on ne le répètera jamais assez, le livre dresse la liste des actions en faveur de la défense du droit d'asile en Europe: résistance des sociétés civiles, réseaux de solidarité — syndicalistes, croyants, chercheurs, enseignants —, accueil des requérants — travailleurs sociaux, travailleurs de la santé, juristes. Faibles forces pour «faire triompher le droit d'asile, qui est notre cause à tous, celle des réfugiés comme celle des habitants privilégiés de l'Europe que nous sommes» (Yvette Jaggi). Faibles forces pour empêcher la construction d'une Europe cadenassée, dont les frontières se ferment progressivement hors de tout contrôle parlementaire. Amer constat

Avec l'accent jurassien

(ag) L'expulsion hors de Suisse et le rapatriement en Turquie d'une famille kurde habitant Tavannes a ému l'opinion parce que la décision venue d'en haut a été prise contre les vœux de la population, au mépris des interventions des autorités locales. Arrêté à son arrivée, le père a été longuement interrogé par la police turque. Il est aujourd'hui relâché. Une correspondante de la Radio romande a joint par téléphone, dimanche matin, un des enfants. Il a raconté ce qu'avait subi son père et aussi son ennui, son «manque» de ses camarades, de tous ses camarades de Tavannes. Ce qui était émouvant, c'est qu'il disait cela simplement et avec un bel accent jurassien. Comment oser trancher, bureaucratiquement, une greffe si réussie?

de l'effritement d'un droit fondamental (lire l'encadré).

Après Lausanne, Bruxelles et Genève, les quatrième Assises européennes sur le droit d'asile auront lieu à Rome en 1992. Présence de la Suisse dans une Europe ouverte et solidaire, oui; dans une Europe du pragmatisme démagogique, non.

Catherine Dubuis

1992: Europe et droit d'asile — Actes des Troisièmes Assises sur le droit d'asile, Genève, Centre Europe Tiers Monde (CETIM), Genève, 1991. Je rappelle que le CETIM poursuit une activité d'édition de livres sur des sujets considérés comme «peu commerciaux». On peut devenir membre du Centre (37, quai Wilson, 1201 Genève) et soutenir ainsi ses choix éditoriaux.

L'humour de l'Office

Piquées dans le dernier numéro de *Vivre ensemble*, ces perles de l'Office fédéral des réfugiés, en réponse à deux cas de requérants d'asile.

Commentant une décision négative prise à l'encontre d'un candidat à l'asile libanais, qui se disait poursuivi par une milice pour avoir refusé de participer à des combats, l'Office s'amuse lourdement:

«— qu'en conséquence, l'intéressé devait bien imaginer que le fait d'être devenu membre du PSNS n'allait pas lui servir à aller cueillir des fraises et que, dès lors, son refus soudain de participer à des combats n'est pas vraisemblable».

Ou encore, dans une lettre du 7 août 1991 refusant à un réfugié roumain dont la demande avait été acceptée le droit de connaître les motifs de la décision, l'ODR bouffonne tristement:

«A titre personnel, je suggère cependant à Monsieur ... de demander la consultation de son dossier au siècle prochain, lorsque les éléments de son dossier auront recouvré un caractère obsolète dans l'actualité du moment. Ainsi connaîtra-t-il peut-être, pour le raconter à ses enfants et petits-enfants, les tenants et les aboutissants de son aventure humaine.»

L'ODR, nous rappelle *Vivre ensemble*, s'est donné au début de l'année une charte basée sur trois concepts: esprit d'humanité, sens des responsabilités, équité...